



SNUipp-FSU 67

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



F.S.U. 67
Fédération Syndicale Unitaire

Compte-rendu du groupe de travail du 7 novembre 2013

Le GT a été présidé par M. Jean-Baptiste Ladaique, IENA.

A l'ordre du jour : le bilan du mouvement 2013, les modalités d'affectations des ZILiens...

Le mouvement 2013 en chiffres:

Année	Nombre de postes offerts au mouvement	Dont		Nombre de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
		Nombre de postes fractionnés	Nombre de postes à profil vacants				
2010	1374	503	40	62,5	1808	608	757
2011	1150	494	30	44	1855	572	658
2012	1173	224	48	52	1638	506	766
2013	1007	387	65	114	1534	348	464

Année	Nombre de demandes d'exeat reçues	Exeat réalisés
2010	26	12
2011	23	7
2012	21	8
2013	27	7

Année	Nombre de demandes d'ineat reçues	Ineat réalisés
2010	105	36
2011	112	2
2012	98	5
2013	112	14

Année	Demandes de sortants	Sortants accordés	Demandes d'arrivants	Arrivants accordés
2010	85	59	232	36
2011	89	45	250	250
2012	95	47	129	129
2013	68	34	214	214

Débats en séance :

Le nouveau dispositif automatisé (A RIA) mis en place par l'administration a pour objectif de faciliter le travail d'échange des circonscriptions, afin d'optimiser le nombre de remplacements à une période où le surnombre est moins conséquent et où le nombre de postes de remplaçants est insuffisant. Jusqu'à présent, il y avait des arrangements entre les circonscriptions. Désormais quand une circonscription n'a plus de moyen de remplacements, l'IEN doit faire une demande au niveau départemental afin d'assurer une continuité du remplacement. Toutefois, l'administration se dit attentive à ce que le personnel de remplacement ne se déplace pas au-delà d'une zone qui doit restée raisonnable (20 à 30 km).

Pour information, avant les vacances de la Toussaint, les circonscriptions ont fait remonté jusqu'à 20 demandes/ jour. Actuellement, il y a 3 à 4 demandes / jour. Ces demandes sont circonscrites sur quelques zones : Strasbourg 1, Haguenau Nord.

Les organisations syndicales sont intervenues pour dire que, si elles ne sont pas opposées à la mise en place d'un dispositif permettant une meilleure efficacité du remplacement. Pour autant, elles demandent à ce que les personnels disposent d'une information claire sur leur « fiche de poste » et ne se retrouvent pas dans des situations personnelles délicates du fait de la nouvelle gestion des remplacements. Le SNUipp-FSU demande, en outre, que le texte réglementaire qui cadre les obligations et attributions des titulaires mobiles soit porté à la connaissance des personnels.

L'administration admet qu'il faudrait clarifier les attendus de la fonction de ZIL et préciser les zones d'intervention afin que les collègues aient toutes les informations nécessaires au moment du mouvement.

Éléments de procédures à améliorer :

- Les points bonifiés (Vosges du Nord, Wissembourg, ZEP) :

A la demande du SNUipp-FSU, le groupe de travail acte la modification de la règle de bonification de l'attribution des points bonifiés. Ils seront désormais attribués à tous les collègues qui ont exercé en ZEP durant les trois dernières années, même sur des postes de nature différentes. De même ces points sont acquis pour tous les types de postes demandés au mouvement, et non plus uniquement pour les postes de même nature.

L'administration réfléchit à l'attribution de points bonifiés pour certains établissements relevant de l'ASH au sein desquels les conditions d'exercice sont difficiles.

- Les postes à profil :

Cette année, un grand nombre de postes à profils n'ont pas été pourvus, notamment dans le domaine de l'ASH (encore 2 à 3 postes non pourvus actuellement).

La multiplication des postes à profil pose un autre problème vis-à-vis du reste du mouvement. C'est pour cela que l'administration souhaite poser une date buttoir dans l'attribution des postes à profil (2nd temps du mouvement). Il faudrait qu'à l'issue de la phase manuelle du mois de juin, tous les postes à profil soient pourvus.

Le SNUipp-FSU est opposé à la logique des postes à profil et demandera au prochain DASEN à ce que les directions totalement déchargées redeviennent des postes à pourvoir dans le cadre normal du mouvement.

- Le départage à barème égal :

En cas d'égalité de barème pour l'attribution d'un poste, l'algorithme départage les postulants selon les critères suivants : barème, note, AGS, âge.

Les organisations syndicales demandent à ce que les postulants soient départagés selon les critères : barème, AGS, note, âge.

L'administration se donne un temps de réflexion pour traiter cette proposition.

- Indemnité de direction :

Dans le cadre d'une mesure de carte scolaire, l'administration maintenait, jusqu'à présent, le versement de l'indemnité de direction équivalente à celle versée dans l'ancien groupe durant 1 an. Or, actuellement, il semble que ce n'est plus le cas. L'administration se renseignera sur les raisons de la fin du maintien de ce versement (non conforme à la réglementation ?) et sur la possibilité de maintenir cet usage.

- Postes bilingues :

Les organisations syndicales demandent à ce que les propositions de l'administration (notamment pour les maintiens ou l'attribution des postes au 2nd temps du mouvement) soient examinées selon la même méthode que les postes monolingues.

- Les temps partiels :

Si tous les temps partiels ont été accordés entre mars et août, après la rentrée de septembre, l'administration a revu sa politique d'accord systématique d'attribution des temps partiels, au vu du nombre important de classes sans enseignants.

– Directeur faisant fonction :

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'une réflexion soit menée afin de voir dans quelle mesure il est possible que les enseignants faisant fonction de directeur, suite à la vacance d'un poste de directeur après le 1^{er} temps du mouvement, puissent bénéficier d'une priorité s'ils demandent le poste qu'ils occupent lors du mouvement suivant.

L'administration propose effectivement de réfléchir à cette question afin qu'aucun enseignant ne soit lésé si cette mesure est mise en place.

– Glissement en cas de fermeture de poste :

Les organisations syndicales demandent qu'en cas de suppression de poste, le glissement, dans une même école, d'un poste à un autre ne soit pas automatique. Le personnel doit pouvoir choisir de son propre chef entre le glissement et la bonification de points.